



VAUCLUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du mardi 16 décembre 2025
19 heures 00**

-:-:-:-:-

CC/GF

N° 003332

Budget Annexe
Animation Jeunesse
Autorisation
d'engager, de
mandater et de
liquider en amont du
vote du budget
primitif 2026

Publié le :

22/12/2025

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 16 décembre 2025 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Cédric MAROS (3ème adjoint) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Denis DEPAULE, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, le Secrétaire nommé est Mme Célia BARBIER.

Dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

L'ouverture des crédits sera calculée sur les crédits au chapitre votés dans le cadre du budget en cours.

Pour permettre d'assurer une continuité dans la réalisation des opérations d'investissement, il est proposé l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2025 crédités des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports, à savoir :

Ouvertures des crédits en investissement hors AP				
Chapitre	Crédits votés BP 2025 (hors reports)	DMs Votées	Virement de crédits par décision du Maire (en respectant 7,5 % maximum autorisés par la M57	Ouvertures de crédits 2026 (25 % du budget total voté 2025 hors reports)
21	69 361,08 €	1 500,00 €	- €	17 715,27 €
Montant total ouverture de crédits				17 715,27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Autorise, l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2026, dans la limite du quart des crédits- ouverts au budget primitif 2025, à l'exclusion des restes à réaliser et des reports sur le budget annexe animation jeunesse de la ville d'Apt.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Célia BARBIER
Secrétaire de séance



Véronique ARNAUD-DELOY
Maire d'Apt

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251216-003332-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025